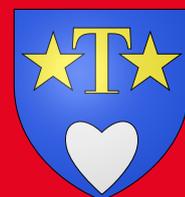


Décembre 2021 - n°138

DIETWILLER

Bulletin mensuel



Ma petite planète p.3



Restons prudents !

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Infos mairie | p. 2 |
| État civil | p. 2 |
| Cérémonie des vœux 2022 | p. 2 |
| Saviez-vous que ? | p. 3 |
| Compte rendu du conseil municipal | p. 4 à 8 |
| Urbanisme | p. 9 |
| Informations pratiques | p. 10 à 12 |

INFOS MAIRIE

► HORAIRES :

| | |
|----------|-------------------------|
| lundi | 13h30 - 19h |
| mardi | 9h - 12h et 13h30 - 19h |
| mercredi | la mairie est fermée |
| jeudi | 16h - 18h |
| vendredi | 9h - 12h et 14h - 18h |
| samedi | la mairie est fermée |

- Renseignements : 03 89 26 88 88
 - Mail : comdiet@wanadoo.fr
 - Site internet : www.mairie-dietwiller.fr
 - Page Facebook Dietwiller Infos : <https://www.facebook.com/infosdietwiller>
- Le bulletin est consultable sur le site de la mairie et via la page Facebook

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES :

le 2 octobre 2021 : Malo VOGEL

Félicitations aux heureux parents !

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2022

La cérémonie des vœux du Nouvel An, prévue le **dimanche 23 janvier 2022**, est pour le moment **annulée**, sauf si les conditions sanitaires devaient évoluer et nous permettre de maintenir la réception.



TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte non parvenu.

Ma Petite Planète, un challenge écologique pour prendre conscience que l'on peut préserver la planète par des petits gestes au quotidien !



Ma Petite
Planète

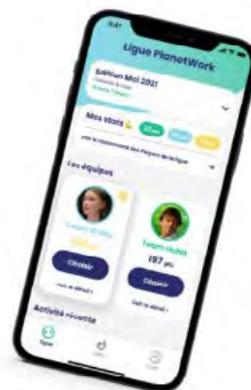
CHALLENGE ECOLOGIQUE
du 31 JANVIER 2022

APPEL À PARTICIPANTS

Seul(e), en couple, en famille, entre amis ou voisins, créez une ligue ou rejoignez une ligue existante pour réaliser des défis écologiques à votre rythme, pendant 3 semaines !

Un classement national des ligues est effectué tout au long du challenge.

<https://mapetiteplanete.org>



Des habitants de Dietwiller ont participé et racontent :

- *Belle expérience, qui permet de nombreux échanges et partages entre participants, dans la bienveillance et avec humour !*
- *Jeu instructif et ludique, on apprend sur son empreinte carbone/impact écologique et sur les enjeux climatiques.*
- *On réalise des défis qui rapportent des points et font avancer dans le classement. On se motive ensuite pour transformer ces défis en habitudes écologiques dans notre quotidien !*

Nous souhaitons créer une ou plusieurs ligues à Dietwiller pour participer à la prochaine édition du 31 Janvier 2022.

Informations et inscriptions : mpp.dietwiller@gmail.com



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 03 décembre 2021 à 20h – Salle du Conseil Municipal

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints ; Claude SCHULLER, Dominique RISTORCELLI, Michel BOBIN, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés : André BECK procuration à Raymonde SEILER ; Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Mme Pierrette KEMPF ; Charles KREMPPER procuration à Elodie GERUM ; Benoit ROELLINGER procuration à Elodie GERUM

Absents excusés sans procuration : néant
En présence de Bruno FUCHS, député de la 6ème circonscription du Haut-Rhin
Secrétaire de séance : Annie DEVEY

Convocation du 26 novembre 2021
Ce résumé ne remplace pas le compte-rendu complet

Il est fait application des différentes lois et décrets en vigueur, liés à la gestion de la crise sanitaire. L'article 10 de la loi 2021-1465 du 10/11/2021 remet plusieurs mesures en vigueur, concernant la tenue des assemblées délibérantes (du 10/11/2021 au 31/07/2022).

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour.

Point 11 : Attribution de bons d'achat aux aînés au lieu du traditionnel repas offert par la commune, en raison des conditions sanitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Annie DEVEY est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du 15 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du vendredi 15 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

3. Budget annexe 'eau' : prix de l'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le prix de l'eau à 0,95 Euro/m³, identique aux années précédentes et ce, au titre de l'année 2021.

4. Budget annexe 'eau' : décision modificative

La commune de Dietwiller a repris de façon transitoire la compétence eau potable, suite à la dissolution du SIAEP de Schlierbach et environs dont elle faisait partie.

Une convention a été signée

- avec Saint-Louis Agglomération (SLA) pour la gestion technique et administrative de l'eau potable,
- et avec le SIVOM de la région mulhousienne pour la facturation de la part assainissement, afin de ne présenter qu'une seule facture pour l'eau et l'assainissement.

Le budget annexe 'eau potable' a été approuvé le 25 juin 2021, avant que les consommations d'eau potable des habitants soient connues. La durée depuis le dernier relevé étant plus longue que celle des années précédentes, les quantités d'eau facturées sont supérieures aux estimations préalables, ce qui entraîne des recettes et des dépenses supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives suivantes :

Dépenses : augmentation des achats d'eau à SLA, des dépenses d'entretien du réseau et du

reversement au SIVOM de la part assainissement.
Recettes : augmentation des recettes liées à l'augmentation des volumes d'eau facturés.

Le budget 'eau potable' passe de : 88 475,00 € à 170 450,37 € en dépenses et en recettes.

5. Achat de la parcelle de parking située rue du Général de Gaulle à la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'euro symbolique

Le parking public situé au niveau du n°87 rue du Général de Gaulle est constitué de deux parcelles :
- la parcelle n°465 section 01 appartient à la commune de Dietwiller

- la parcelle n°461 section 01 (superficie de 2,55 ares) appartient à la Collectivité Européenne d'Alsace (auparavant Conseil Départemental du Haut-Rhin).

La Commune de Dietwiller a demandé à la Collectivité Européenne d'Alsace de lui céder la parcelle 461 pour l'euro symbolique, afin de pouvoir réglementer le stationnement sur cette parcelle par pouvoir de police du Maire et notamment d'y interdire le stationnement des poids-lourds. Il est prévu de classer cette parcelle dans le domaine public de la commune et de demander son élimination du Livre Foncier et du Cadastre.

La cession entre la Collectivité Européenne d'Alsace et la Commune pourra se faire par le biais d'un acte authentique en la forme administrative rédigé par le service des Opérations foncières sud.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

6. Achat de panneaux numériques d'information des habitants

Mme BONDUELLE, conseillère déléguée, présente le projet d'achat de deux panneaux numériques d'information des habitants. Il s'agit de placer ces deux panneaux route d'Eschentzwiller et rue du Général de Gaulle (sortie EST du village).

Plusieurs entreprises ont été contactées et les offres ont été comparées en fonction :

- du prix d'achat et du contrat d'entretien ;
- de la facilité d'utilisation du logiciel de gestion ;
- de la qualité du Service Après-Vente.

La commission Communication propose de retenir l'offre de l'entreprise PRISMAFLEX. Le devis s'élève à :

- achat des 2 panneaux : 25 146 € HT (garantie pièces 5 ans) et du logiciel de gestion ;
- frais d'entretien et d'abonnement : 2156 € HT / an pour la maintenance des panneaux et du logiciel et les abonnements cartes SIM – les 2 premières années sont offertes.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

7. Renouvellement de la téléphonie des bâtiments communaux

Le standard et les téléphones des bâtiments communaux doivent être remplacés. Il devient compliqué de réparer le standard qui date de 2004 et qui est prévu pour des lignes analogiques.

Des devis ont été demandés auprès de 2 entreprises et il est proposé de sélectionner l'offre de NXO Telecom (ex CLEMESSEY Telecom) qui est la mieux disante et aussi la moins chère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- _____
donne son accord pour l'offre de l'entreprise NXO Telecom ;

- _____
décide d'engager la dépense d'un montant de 20 369,91 € HT pour l'achat du matériel, le câblage du réseau ; et de 2 898 € HT/an pour la maintenance et l'abonnement téléphonique, avec un engagement de 60 mois.

8. Lotissement 'les Terrasses des Genévriers' : détermination du nom de la rue

Le choix du nom des rues est une compétence du Conseil Municipal. Dans un souci de simplification et pour rappeler le nom du lieu-dit, il est proposé de choisir le nom 'Rue des Genévriers' – 'Reckholdergass' pour la voirie du lotissement 'Les Terrasses des Genévriers', qui sera situé à l'EST de Dietwiller (SUD de la rue du Général de Gaulle).

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

9. Avis du Conseil Municipal sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) arrêté

Les documents du RLPi ont été envoyés à la commune de Dietwiller pour avis. L'avis doit être formulé dans les 3 mois, à défaut, il est réputé favorable.

Le RLPi définit les règles à l'égard de la publicité, des pré-enseignes et des enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. L'enjeu principal de la démarche est d'améliorer le cadre de vie des habitants de l'agglomération mulhousienne, tout en respectant le droit des acteurs économiques à s'exprimer au travers de la publicité, afin de vendre leurs produits et services.

En ce qui concerne Dietwiller, le ban communal est classé soit en zone résidentielle, en zone sensible ou en zone d'activité économique, avec des règles spécifiques à chaque zone. Les entrées de village, les abords des écoles, de la Vieille Tour et de l'église sont soumis à des règles plus strictes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) arrêté.

10. Exercice des délégations au maire

Le Conseil Municipal a donné plusieurs délégations au Maire qui doit en rendre compte. Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

1° Marchés : abattage des peupliers autour du cimetière 10 500 € HT

15° Locations de moins de 12 ans : appartement situé au 1er étage de la mairie

18° Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : déclaration préalable pour la réfection du mur du cimetière, de l'escalier et Mont des Oliviers.

11. Attribution de bons d'achat aux aînés

En raison des conditions sanitaires, la commune

n'organisera pas le traditionnel repas pour les aînés. Il est proposé d'offrir des bons d'achat d'une valeur de 35 € par personne de plus de 65 ans. Le nombre de bons d'achat prévus est de 303, pour une somme totale de 10 605 €. La liste des commerçants sera jointe aux bons d'achat.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

12. Compte rendu des délégués aux syndicats et Mulhouse Alsace Agglomération

Mulhouse Alsace Agglomération : projet de territoire.

Collège de Habsheim : projet sur le harcèlement.

13. Compte rendu des commissions

Commission communication - animation

- annulation de la tournée du Père Noël

- Vœux du Maire : la date prévue serait le 23/01/2022. La cérémonie pourra être annulée selon la situation sanitaire.

- Proposition de GROUPAMA pour fournir des panneaux signalant la présence d'enfants aux abords des écoles.

- Filature Nomade : Le spectacle 'L'or blanc' (03/12/2021 à la Filature) a eu beaucoup de succès. Les spectateurs de 'L'école des maris' (Filature Nomade à la salle des fêtes Dietwiller, le 16/11/2021) ont été éblouis par la qualité du spectacle et le professionnalisme des acteurs et de la mise en scène.

14. Divers

Label Commune Nature : 2 libellules

La commune de Dietwiller a obtenu le label 'Commune Nature'. Ce label récompense les pratiques d'entretien des espaces verts respectueuses de l'environnement, ainsi que la démarche globale de la commune en faveur de la biodiversité. Monsieur le Maire remercie les agents communaux pour leur implication dans cette démarche.

Point sur les travaux

- Moulin : programme en cours d'élaboration avec l'ADAUHR et le SCIN ;
- Apprentis derrière la chaufferie : les travaux commenceront en février 2022 ;
- Réparation de la bordure route d'Eschentzwiller : travaux confiés à l'entreprise HARTMANN.

Médiation avec l'entreprise ROELLINGER :

La médiation avec l'entreprise Roellinger n'a pas abouti.

Ayant signé une clause de confidentialité, les deux parties ne peuvent en dévoiler le contenu. Dans un souci de respect de la sécurité, des intérêts de tous les riverains de la rue du Bois Doré, de la zone d'activité et du public susceptible d'emprunter la rue/le chemin du Bois Doré, le maire, en concertation avec ses adjoints, n'a pas accepté les propositions de l'entreprise. Les propositions du maire, quant à elles, n'ont pas été acceptées par le gérant de l'entreprise.

L'instruction du dossier contentieux reprendra son cours et le litige sera tranché par le juge.

Remerciements de la part de l'Association de jumelage, pour le versement d'une subvention et remerciements de la part d'habitants de Dietwiller pour les cadeaux apportés pour les anniversaires.

Plantation d'une haie le samedi 4 décembre avec Haies Vives d'Alsace.

Une quarantaine de personnes se sont inscrites pour participer à la plantation.



Déneigement des voiries et trottoirs

Un arrêté municipal a été pris par Monsieur le Maire pour le déneigement des trottoirs.

Il est rappelé que le sel des bacs à sel est destiné à un usage public exclusivement.

En 2010, le Conseil Municipal avait décidé de mieux définir les pratiques de salage et de déneigement des voiries communales réalisées par le service technique de la commune de Dietwiller. Mulhouse Alsace Agglomération a mis à disposition de la commune un cône de salage, permettant de mieux doser le sel épandu, ainsi qu'une lame de déneigement. M2A fournit aussi le sel de déneigement pour la voirie, en vrac.

En période hivernale, pour des raisons évidentes de sécurité, il est demandé aux riverains de ne pas garer de véhicules en bas des rues en pente, notamment : rue des Beaux Prés, rue des 7 Clochers, rue de la Pierre Bleue, impasse du Muhlbach et en bas de la rue du Chêne Vert, ainsi que dans les impasses, notamment à la Valbonne et rue des Tilleuls. En effet, l'équipement de déneigement (tracteur et lame) a un encombrement qui ne permet pas de déneiger les voiries encombrées par des véhicules.

Les consignes de déneigement sont inchangées :

- pour des raisons de sécurité, déneiger et saler les rues en pente et les carrefours ;
- déneiger les rues à plat, y compris la route de Schlierbach qui n'est plus déneigée en priorité par le Conseil Départemental, mais ne pas les saler ;
- privilégier l'accès à la Valbonne depuis la RD 201 par la rue du Général de Gaulle et la rue du Vignoble et de ne pas dégager systématiquement les accès en prolongement de la rue du Vignoble (Chemin du Mittelweg) et du Chemin de la Vieille Tour. Les croisements de ces chemins avec la route départementale sont en effet rendus plus dangereux par temps de neige ou de verglas. Ces chemins ne doivent donc pas être empruntés pendant les périodes hivernales. Cependant, l'accès à partir de la RD 201 des écuries BINDER et des maisons situées près de la départementale, ainsi que la voirie de la zone d'activité seront déneigés.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Pendant l'hiver 2020/2021, les agents communaux ont passé 75 heures (environ 35 heures chacun) pour déneiger ou saler la voirie. Ils ont réalisé 18 passages de lame et 18 passages avec le sel.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 05 minutes.

Le Conseil Municipal étant clos, les Conseillers Municipaux ont pu échanger avec Bruno FUCHS, Député de notre circonscription.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

14 janvier 2022

25 février 2022

1er avril 2022

13 mai 2022

24 juin 2022

En cas de nécessité, une séance intermédiaire peut être organisée.



URBANISME

| N° dossier | Adresse du projet | Date de dépôt | Nature des travaux | Accordé le Refusé le |
|--------------|---------------------------|---------------|---|-------------------------|
| DP 21 D 0044 | 27 rue des Pâturages | 30/09/2021 | Construction d'une piscine | Accordé le 07/10/2021 |
| CU 21 D 0033 | Rue du Vignoble | 27/09/2021 | CU d'information | Accordé le 12/10/2021 |
| CU 21 D 0034 | Route de Schlierbach | 27/09/2021 | CU d'information | Accordé le 12/10/2021 |
| CU 21 D 0035 | Route de Schlierbach | 27/09/2021 | CU d'information | Accordé le 12/10/2021 |
| DP 21 D 0045 | 27 rue des Pâturages | 30/09/2021 | Remplacement de la clôture existante | Accordé le 12/10/2021 |
| DP 21 D 0047 | 10 rue du Roess | 05/10/2021 | Montage d'une clôture constituée de panneaux rigides | Accordé le 12/10/2021 |
| DP 21 D 0048 | 21 rue du Roess | 08/10/2021 | Création d'un velux | Accordé le 19/10/2021 |
| CU 21 D 0028 | Lieudit Reckholder | 24/09/2021 | CU d'information | Accordé le 25/10/2021 |
| CU 21 D 0029 | Lieudit Reckholder | 24/09/2021 | CU d'information | Accordé le 25/10/2021 |
| CU 21 D 0030 | Lieudit Reckholder | 24/09/2021 | CU d'information | Accordé le 25/10/2021 |
| CU 21 D 0031 | Lieudit Reckholder | 24/09/2021 | CU d'information | Accordé le 25/10/2021 |
| CU 21 D 0032 | Lieudit Reckholder | 27/09/2021 | CU d'information | Accordé le 25/10/2021 |
| CU 21 D 0036 | 3 rue du Raisin | 14/10/2021 | CU d'information | Accordé le 25/10/2021 |
| DP 21 D 0049 | 25 rue des Pâturages | 11/10/2021 | Remplacement d'une clôture grillagée | Accordé le 08/11/2021 |
| CU 21 D 0037 | 14 rue de la Pierre Bleue | 25/10/2021 | CU d'information | Accordé le 08/11/2021 |
| DP 21 D 0052 | Cimetière | 18/10/2021 | Restauration du mur du cimetière, de l'escalier et du Mont des Oliviers | Accordé le 18/11/2021 |
| CU 21 D 0040 | 22 rue du Gl de Gaulle | 09/11/2021 | CU d'information | Accordé le 23/11/21 |
| CU 21 D 0041 | 43 rue du Gl de Gaulle | 12/11/2021 | CU d'information | Accordé le 23/11/21 |
| DP 21 D 0051 | 8a impasse du Muhlbach | 18/10/2021 | Construction d'un abri de jardin et pose de clôture et portillon | Accordé le 23/11/21 |
| DP 21 D 0054 | Route Nationale | 29/10/2021 | Division foncière en vue de construire | Accordé le 26/11/21 |
| DP 21 D 0055 | 15 impasse des Eglantines | 22/11/2021 | Rénovation toiture | Accordé le 29/11/21 |

Nous vous rappelons que tous les travaux de construction (clôture, piscine, abri de jardin,...) et de modifications de l'aspect extérieur (ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets,...) doivent faire l'objet d'une demande en mairie.

INFORMATIONS PRATIQUES



LA TOUR de pizz'

⚠ Nouveaux horaires à Dietwiller :

Lundi de 16h à 20h.

Mardi de 16h à 20h30.

Place Allemands-du-Dropt.

Commande par téléphone, à partir de 10h30 :

06 25 76 40 45

Visioconférences sur le bilinguisme français / allemand



Vous réfléchissez à inscrire votre enfant en maternelle bilingue ?

ELTERN Alsace, association de parents d'élèves de l'enseignement bilingue, propose des visioconférences afin de répondre à vos questions et inquiétudes.

Du 25 novembre 2021 au 3 février 2022

Le mardi ou jeudi en alternance, de 19h30 à 20h30

Sur inscription : <https://www.eltern-bilinguisme.org/fr/nous-contacter/reunions/>



La gendarmerie de Sierentz sur PanneauPocket

La gendarmerie de Sierentz s'est dotée de l'application gratuite PanneauPocket, afin de partager avec les riverains des informations et des alertes au niveau local sur des thématiques telles que les escroqueries internet, les cambriolages, les vols à la roulotte, les harcèlements etc..

Comment procéder pour recevoir les informations sur son smartphone ?

- 1- **Télécharger l'application PanneauPocket**
- 2- **Rechercher la Gendarmerie BTA de Sierentz ou 68510**
- 3- **Cliquer sur le **

Les informations sont accessibles également via l'ordinateur : **app.panneaupocket.com**

Une formation au Secourisme vous intéresse ?



Des sessions vont être organisées dans le cadre des formations dispensées par le Centre Français du Secourisme 68. contacter :

François HIPPER : hipper.francois@live.fr

ou la mairie : **03 89 26 88 88**

Les KOUKIRIS – atelier théâtre à Schlierbach



Pour les enfants, à partir de 6 ans

Le jeudi de 18h00 à 19h30 - salle des fêtes de Schlierbach

Le cours recommencera à partir de janvier 2022.

Informations et réservation au 06 21 80 71 21



Passage de la balayeuse

La balayeuse passera dans notre village le **mardi 15 février 2022.**

Merci de ne pas garer vos voitures sur la chaussée



Don du Sang

Prochaine collecte : le **mercredi 5 janvier 2022** de 16h30 à 19h à Schlierbach (salle des fêtes).



Enlèvement des encombrants

La prochaine collecte d'encombrants en porte-à-porte, pour les personnes âgées ou handicapées ne pouvant se déplacer, aura lieu le **vendredi 28 janvier 2022.**

La collecte est limitée à 1m³ par foyer. Attention, les appareils électriques, l'électroménager, ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de sortir les objets la veille et de bien vouloir appeler en mairie pour vous faire connaître, au plus tard, le mardi 25 janvier 2022 à 17h.

Tél. : **03 89 26 88 88**



Promenade du Père Noël annulée mais...

Compte tenu de la situation sanitaire, le Père Noël ne fera pas sa distribution de bonbons dans les rues du village le 24 décembre. Néanmoins, **il remettra ses friandises aux enseignants des 2 écoles, pour une distribution juste avant les vacances !**

Repas des Aînés annulé

Le traditionnel repas des aînés en début d'année ne pourra pas être organisé, en raison de la situation sanitaire. **Un bon d'achat leur sera offert par la municipalité.**

Côté Vosges : Programme d'hiver



L'association propose des balades en raquettes, la construction d'igloo, des rando-photos, en famille ou entre amis. Réservation obligatoire.

Informations et inscription :

<http://www.cotevosges.com/cote-hiver-accueil.html>



Nettoyage et déneigement des trottoirs - arrêté municipal n°063/2021

L'arrêté stipule que les propriétaires, locataires et commerçants, sont tenus de maintenir en état de propreté et de sécurité les trottoirs et caniveaux se trouvant devant leurs immeubles ou maisons.

Par temps de neige ou de verglas, ils doivent assurer, par leurs propres moyens, la viabilité hivernale des voies, cours ou parking privés.

Les riverains sont également tenus de racler puis balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, il convient de saler devant l'habitation ou le commerce.

En cas d'accident, le non-respect de ces obligations pourrait engager la responsabilité du riverain.

Vente de fromage au profit de l'école élémentaire

Les délégués des parents d'élèves organisent une vente de fromage, afin de financer les activités et sorties des élèves de l'école élémentaire de Dietwiller.

Date limite de commande : LUNDI 3 JANVIER 2022

(pour des raisons d'organisation, nous ne pourrions plus accepter de commandes après cette date)

Retrait des colis à l'école élémentaire : MERCREDI 19 JANVIER de 17h à 18h30



Les fromages proviennent de la fromagerie artisanale de M. Gaël BILLOTTE (Noël Cerneux, Franche-Comté).

Comment Procéder ?

- Remplissez le bon de commande ci-dessous et joignez-y un chèque à l'ordre de USEP Ecole Jacques Prévert Dietwiller.
- Transmettez le tout à l'enseignant de votre enfant ou dans la boîte aux lettres de la mairie, au plus tard le lundi 3 janvier 2022.
- Retirez votre commande à l'école de Dietwiller, le mercredi 19 Janvier de 17h à 18h30.

Vous êtes invités à solliciter vos familles, voisins, collègues de travail ou autres connaissances. En cas de besoin de bons supplémentaires, contactez les délégués par email : deleguesprimairedietwiller@gmail.com



NOM / Prénom de la personne qui commande :

Adresse :

Tél :

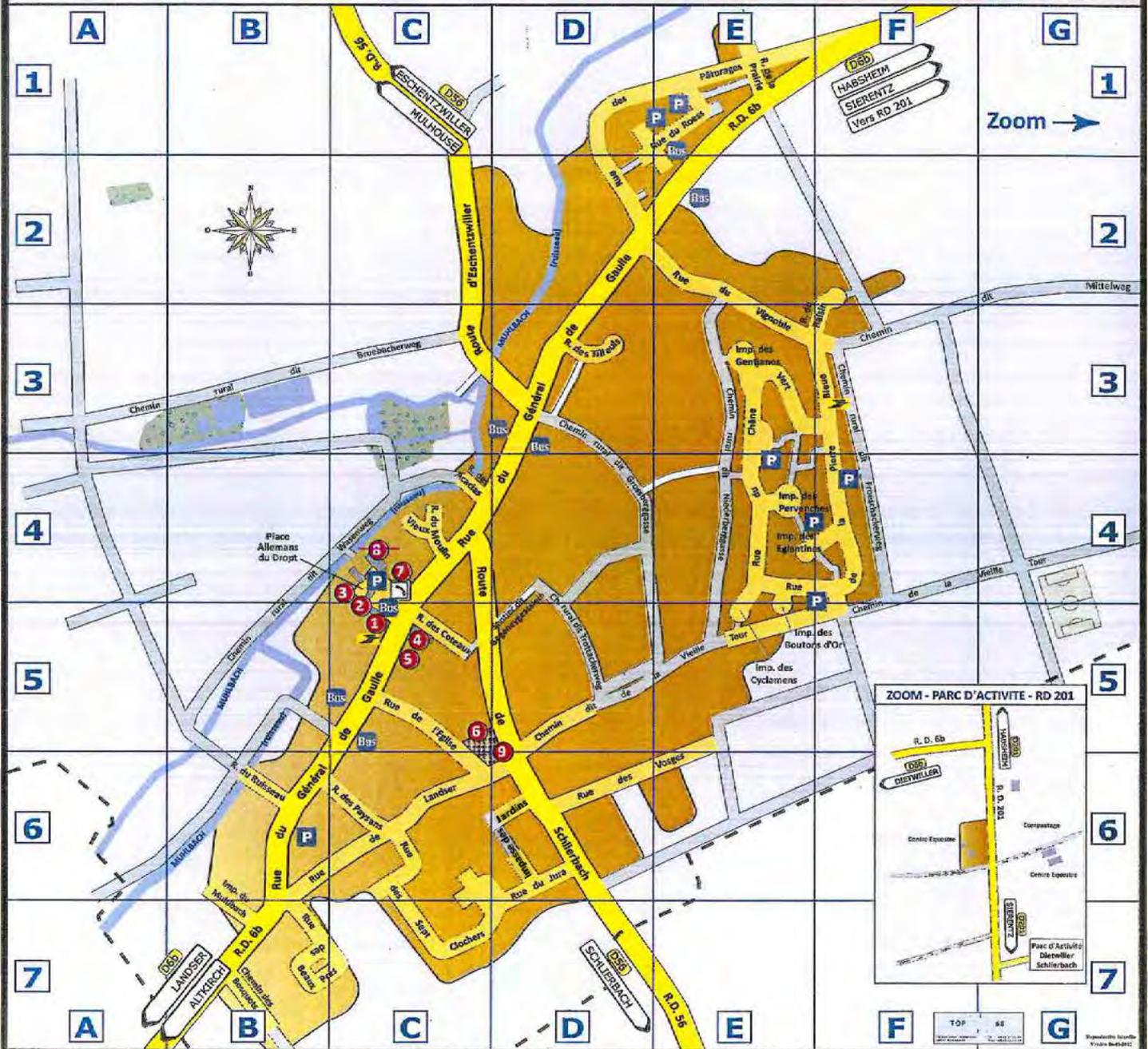
NOM / Prénom de la personne qui viendra récupérer les fromages :

| Référence | Prix unitaire (en euros) | Quantité | Total (en euros) |
|---|--------------------------|----------|------------------|
| Comté fruité (9/10 mois) 450 à 550 g | 7 | | |
| Comté vieux (14/15 mois) - 450 à 550 g | 8 | | |
| Morbier - 450 à 550 g | 7 | | |
| Raclette - 450 à 550 g | 7 | | |
| Bleu de Gex - 450 à 550g | 7 | | |
| Mont d'or pièce de 470 g min | 9 | | |
| Mont d'or pièce de 670 g min | 13 | | |
| Cancoillote nature – pot de 250 g | 3,50 | | |
| Cancoillote ail – pot de 250 g | 3,50 | | |
| Cancoillote vin jaune – pot de 200 g | 3,50 | | |
| Saucisse de Morteau Label Rouge - 400 à 450 g | 8 | | |
| Lard poitrine fumée (environ 350g) | 7 | | |
| Saucisson sec nature – 180 g | 5 | | |
| Assiette Spéciale Raclette/Mont d'Or. Composé de bacon, coppa, rosette, brési (3/4 personnes) | 12,50 | | |
| Fondue Suisse (2 personnes) | 9,50 | | |
| | | TOTAL | |

INFORMATIONS PRATIQUES



DIETWILLER



| | | |
|---|---|------------------------------|
| A | Acacias (rue des) Allemands du Dropt (place) | C4 C4-C5 |
| B | Beaux Prés (rue des) Bois Doré (rue du) Bosquets (chemin des) Boutons d'Or (impasse des) | B7-C7 Zoom B7 E4-E5 |
| C | Chêne Vert (rue du) Coteaux (rue des) Cyclamens (impasse des) | E3-E4-E5 C5 E4-E5 |
| E | Eglantines (impasse des) Eglise (rue de l') Eschentzwiller (route d') | E4-F4 C5-C6 C2-C3-D3 |
| G | Général de Gaulle (rue du) Gentianes (impasse des) | B7-B6-E1-E2 E3 |

NOMENCLATURE DES RUES

| | | |
|---|---|---|
| J | Jardins (impasse des) Jura (rue du) | D6 D6-D7 |
| L | Landser (rue de) | B6-C6-D6 |
| M | Mittelweg (chemin du) Muhlbach (impasse du) | F3-G2 B6-B7 |
| N | Niederberg (chemin du) | E3-E4-E5 |
| P | Pâturages (rue des) Paysans (rue des) Pervenches (impasse des) Pierre Bleue (rue de la) Prairie (rue de la) | D2-D1-E1 B6-C6 E4 E4-F4-F3 E1 |

| | | |
|---|--|--|
| R | Raisin (rue du) Roess (rue du) Ruisseau (rue du) | E3-F2-F3 D1-E1-E2 B6 |
| S | Schlierbach (route de) Sept Clochers (rue des) | C4-D5-D6 C6-C7 |
| T | Tilleuls (rue des) | D3 |
| V | Vieille Tour (ch. de la) Vieux Moulin (rue du) Vignoble (rue du) Vosges (rue des) | D5-E5-F5 C4 E2-E3-F3 D6-E6-E5 |

| NOMENCLATURE DES BATIMENTS ET LIEUX REMARQUABLES | |
|--|------------------------------|
| 1 | Mairie |
| 2 | Ecole Jacques Prevert |
| 3 | Ecole Maternelle |
| 4 | Eglise Saint-Michel |
| 5 | Presbytère |
| 6 | Cimetière Communal |
| 7 | Dépôt Communal et d'incendie |
| 8 | Salle des Fêtes |
| 9 | Vieille Tour du XIIIe siècle |

| LEGENDE | |
|---------|-----------------------|
| | Aire de Stationnement |
| | Arrêt de Bus |
| | Boîte aux Lettres |
| | Cabine Téléphonique |